



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 41940

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modifications en cours de l'enseignement artistique au collège et sur les inquiétudes qu'elles suscitent chez les enseignants de ces disciplines. La réforme en cours pourrait remettre en cause l'équilibre acquis ces dernières années et la reconnaissance de l'enseignement artistique comme une discipline fondamentale dans la formation des collégiens. L'accès à la culture pour tous, mouvement lancé de manière satisfaisante pour tous les acteurs dans le passé, se voit fragilisé. L'organisation d'un débat national sur ce thème permettrait d'entendre les parties concernées et de définir des orientations consensuelles à ce sujet. Il lui demande quelles sont les orientations prévues dans ce domaine.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre 2003 prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental de façon à parvenir à un bilan faisant apparaître les conséquences positives et négatives, les ressources et moyens nécessaires en formation et en encadrement pour donner un contenu solide à cette diversification, dans la perspective de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions qu'a suscitées la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Gorges](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41940

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juin 2004, page 4598

**Réponse publiée le** : 10 août 2004, page 6296